

2. FAVORISER L'UTILISATION DU VELO

Action 2.4.c. Poursuivre et développer les actions de sensibilisation et de promotion du vélo

<p><u>Description de l'action</u></p> <p>Poursuivre les actions de sensibilisation et de promotion du vélo</p>	<p><u>Action(s) liée(s)</u></p> <p>Ensemble des actions relatives au vélo</p>
<p><u>Objectif(s) poursuivi(s)</u></p> <p>Promouvoir le vélo en vue de favoriser son utilisation</p>	<p><u>Acteur(s) concerné(s)</u></p> <p>Ville de Leuze-en-Hainaut (, GRACQ Leuze)</p>
<p><u>Lieu(x) concerné(s)</u></p> <p>-</p>	<p><u>Budget (estimation)</u></p> <p>€ (< 2.500 €/an)</p>
<p><u>Degré de priorité</u></p> <p>Priorité 2</p>	<p><u>Source(s) et modalité(s) de financement</u></p> <p>- Fonds propres Commune</p>
<p><u>Période de mise en œuvre</u></p> <p>Action continue</p>	

2. FAVORISER L'UTILISATION DU VELO

Action 2.4.c. Poursuivre et développer les actions de sensibilisation et de promotion du vélo

Description concrète de l'action

La Commune poursuivra ces prochaines années les actions de sensibilisation et de promotion à l'usage du vélo, et en particulier le brevet du cycliste dispensé auprès des enfants de 5^{ème} et 6^{ème} primaire.

Voici les différents canaux qui peuvent utilisés à cet égard :

- Organisation de journées de formation à la pratique du vélo dans la circulation, à l'utilisation d'un vélo à assistance électrique



Le Gracq dispense notamment des formations d'une demi-journée, encadrées par des moniteurs bénévoles expérimentés, accessibles aux adultes et adolescents dès 14 ans

- Organisation d'évènements tels que balades gourmandes, balades familiales, bourses aux vélos, petits déjeuners cyclistes, etc.

L'organisation de chacun de ces évènements peut se faire en collaboration avec des associations, marchands de vélos, et autres acteurs spécialisés.



- Rédaction d'articles dans le bulletin communal, en complément des informations disponibles sur le site de la Commune, qui pourrait par ailleurs être développé au gré du développement des aménagements et des services.
- Mise en place d'incitants financiers, en vue de l'achat de vélo (à assistance électrique).
En Région wallonne, près d'une vingtaine de Communes octroient un prime à l'achat d'un tel mode de transport. A titre indicatif, celle-ci varie de 50 à 500 €.



La Commune de Wanze octroie une prime pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (ou d'un kit adaptable) jusqu'à hauteur de 500 €. Le montant de la prime est fonction des revenus.

Les actions peuvent concerner une ou idéalement plusieurs formes de vélos, tels qu'également les vélos à assistance électrique, les vélos cargos, etc. Elles pourraient également concerner les formes de micro-mobilité (trottinettes, etc.)